



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ



SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ
DES PERSONNES HANDICAPÉES

Paris, le 24 janvier 2020

Communiqué de presse

Dressant un point d'étape de la feuille de route « Santé Mentale et Psychiatrie » devant le Comité Stratégique dédié (CSSMP), puis au congrès de l'Encéphale, Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé, a annoncé la poursuite en 2020 de l'effort budgétaire en faveur de la psychiatrie, avec en particulier un complément de 140 millions d'euros de dotations pour les établissements, pour opérer un rattrapage des moyens et accélérer la dynamique de transformation.

Des engagements tenus en 2019

Intervenant hier devant le Comité Stratégique de la Santé Mentale et de la Psychiatrie (CSSMP), en présence de la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, **Sophie CLUZEL**, puis au congrès de l'Encéphale, la Ministre des Solidarités et de la Santé, **Agnès BUZYN**, a souligné que les engagements pris lors du dernier CSSMPP sont tenus, et que les dix chantiers prioritaires identifiés en 2019 sont largement déployés.

La Ministre a indiqué sa satisfaction que cette politique prioritaire soit désormais incarnée par l'action déterminée du **Délégué ministériel à la Santé Mentale et à la Psychiatrie**, le **Pr Frank BELLIVIER**, nommé à ses côtés en mai dernier. Celui-ci a engagé un tour de France des régions qui lui a permis de constater l'importante dynamique **des Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM)** qui seront finalisés d'ici juillet 2020. Ils constituent les cadres structurants privilégiés pour la construction de parcours de soins en santé mentale articulant toutes les compétences, au plus près des milieux de vie.

Deux appels à projets nationaux, en psychiatrie infanto-juvénile (35 projets retenus pour 20 M€) et **en innovation organisationnelle** (42 projets retenus pour 10 M€) ont concrétisé les capacités de transformation de la psychiatrie, notamment pour développer le dépistage précoce, la gestion de l'urgence et des crises, l'offre ambulatoire et la création d'une offre en pédopsychiatrie là où elle n'existait pas.

Ces financements complètent **les 80 M€ de nouveaux crédits délégués début 2019 pour renforcer les moyens de la psychiatrie. 10 postes de chefs de clinique en pédopsychiatrie ont été créés, complétant les 10 postes créés en 2018.**

5,3 M€ ont été alloués au développement des soins de réhabilitation psycho-sociale et 10 dispositifs de prise en charge globale du psycho traumatisme et un centre national ressources ont été créés. Cette stratégie converge avec la dynamique quinquennale de la transformation de l'offre médico-sociale engagée favorisant les parcours d'accompagnement précoce et l'inclusion dans le droit commun.

En matière de promotion de la santé mentale et de prévention de la souffrance psychique, le dispositif de veille et de recontact des suicidants **Vigilans est opérationnel dans 9 régions et a touché près de 14.000 patients suicidants.**

Le programme « **premiers secours en santé mentale** » connaît une dynamique très positive, de même que, pour l'insertion sociale et la citoyenneté des personnes handicapées psychiques, les **500 Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)**, le **dispositif d'emploi accompagné** ou les **différents dispositifs d'accès au logement** (habitat inclusif, pensions de famille, résidences accueil, « un chez soi d'abord »).

Un engagement d'augmentation d'au moins 140 millions d'euros des dotations annuelles de psychiatrie pour accompagner le programme de transformation en 2020

Pour 2020, la Ministre a proposé de poursuivre cette dynamique par une mobilisation autour de **4 engagements prioritaires** :

- Poursuivre et consolider le déploiement de la stratégie de prévention de la souffrance psychique et de la promotion de la santé mentale ;
- Développer prioritairement le repérage précoce et les réponses aux situations d'urgences et de crise ;
- Accompagner la réorganisation structurelle et réglementaire de l'offre de soins, jusqu'aux publics les plus vulnérables ;
- Agir concrètement pour le respect de la parole, du vécu et des droits des usagers.

A cette fin, **il est convenu d'accélérer toute une série d'actions de la feuille de route « santé mentale et psychiatrie »** :

- L'achèvement du déploiement de Vigilans ;
- La reconduction des deux appels à projets en psychiatrie infanto-juvénile et en innovation organisationnelle
- La préparation de la mise en œuvre en 2021 de la très importante réforme du financement de la psychiatrie ;
- La réforme des autorisations en psychiatrie ;
- La définition de parcours de soins gradués, en précisant notamment les missions des CMP et en définissant les **conditions d'une participation plus intégrée des psychologues** ;
- L'installation d'un « observatoire » pour consolider les données relatives aux respects des droits des usagers de la psychiatrie.
- Le soutien au développement de la pair-aidance

La ministre a rappelé que les **établissements publics de santé mentale bénéficient des mesures « Investir pour l'hôpital »** dont le soutien à l'investissement du quotidien. Elle a par ailleurs annoncé que les dotations annuelles des établissements psychiatriques augmenteraient **d'au moins 140 millions en 2020 pour soutenir la dynamique de transformation engagée.**

Elle a réaffirmé **sa détermination à renforcer sur l'ensemble du territoire l'accès et la qualité de la prise en charge de la santé mentale en France**, avec l'appui des tous les acteurs, au premier rang desquels, les usagers et les professionnels qu'elle a remerciés.

La Ministre a confirmé l'organisation par la France, du prochain **sommet mondial de la santé mentale**, en octobre à Paris.

Contact presse :

Cabinet d'Agnès Buzyn : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 65